

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

Décision n° DS 2019-11 du 30 avril 2019 portant délégation de signature au sein de l'Établissement français du sang

NOR : SSAK1930228S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-4, R. 1222-6 et R. 1222-8;
Vu la délibération n° 2018-08 *bis* du conseil d'administration de l'Établissement français du sang en date du 6 juillet 2018;
Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;
Vu la décision du président de l'Établissement français du sang n° N 2017.43 en date du 18 décembre 2017 renouvelant M. Hervé RENARD en qualité de directeur de l'établissement de transfusion sanguine La Réunion-océan Indien;
Vu la décision du président de l'Établissement français du sang n° N 2018.02 en date du 28 février 2018 nommant M. Alain METAYER en qualité de directeur adjoint de l'établissement de transfusion sanguine La Réunion-océan Indien,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Hervé RENARD, directeur de l'établissement de transfusion sanguine La Réunion-océan Indien, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang, tous les actes liés à la passation, la conclusion et l'exécution, y compris le choix du titulaire et la signature, des marchés publics de travaux et services associés relatifs à l'opération des locaux situés au sein du centre hospitalier de Saint-Denis de La Réunion.

Article 2

En cas d'absence et d'empêchement de M. Hervé RENARD, directeur de l'établissement de transfusion sanguine La Réunion-océan Indien, délégation est donnée à M. Alain METAYER, secrétaire général de l'établissement de transfusion sanguine La Réunion-océan Indien, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang, les mêmes actes que ceux visés en article 1^{er}.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 30 avril 2019.

Le président de l'Établissement français du sang,
FRANÇOIS TOUJAS